

# SNCF : 60 millions de dollars pour les victimes de la Shoah

Vendredi 5 décembre 2014 • 2 min de lecture

Partager

**INFO,  
CULTURE,  
MUSIQUE,  
HUMOUR,  
INTERACTIVITÉ**



Camp d'internement de Gurs ©PHOTOPQR/SUD OUEST/ BONNAUD GUILLAUME - PHOTOPQR/SUD OUEST/ BONNAUD GUILLAUME

**L'État français versera 60 millions de dollars (environ 48 millions d'euros) aux victimes essentiellement américaines et israéliennes, acheminées par les trains de la SNCF vers les camps nazis durant la Seconde Guerre mondiale.**

Un accord en ce sens sera signé le 8 décembre entre la France et les États-Unis pour créer un fonds qui sera géré par Washington. Ce fonds sera ouvert à toutes les nationalités à l'exception des ressortissants de pays ayant déjà signé des accords bilatéraux, comme le Royaume-Uni, la Belgique ou la Pologne, a expliqué Patriziana Sparacino, ambassadrice pour les droits de l'Homme, chargée de la dimension internationale de la Shoah :

Ça concerne des centaines de survivants, des conjoints, enfants et héritiers. Au total quelques milliers de personnes. Pour l'instant, l'objectif c'est que les déportés survivants touchent environ 100 000 dollars.

L'accord entrera en vigueur après l'approbation du Parlement français, a précisé la négociatrice. Il prévoit que les Américains gèrent les demandes, y compris d'États susceptibles d'attaquer la SNCF :

Les États-Unis défendront la France, c'est une contrepartie de cet accord. Les États-Unis se sont engagés à l'immunité de juridiction de la France et l'accord a été négocié avec l'idée qu'il n'y aurait pas de renégociation.

Depuis plusieurs années, des élus américains des États de New York, de Californie ou de Floride tentaient d'empêcher la SNCF de répondre à des appels d'offre sur leur territoire, exigeant que l'opérateur français indemnise auparavant les familles des victimes des déportations. Des négociations ont été lancées au début de l'année entre la France et les États-Unis, où le gouvernement fédéral a affirmé son droit exclusif sur les États fédérés à négocier.

## Les précisions à Washington de Frédéric Carbone

**SNCF : 60 millions de dollars pour les victimes de la Shoah**

1 min

## La SNCF n'a jamais été condamnée pour le transport de déportés

L'État du Maryland a renoncé en conséquence à demander à la SNCF d'indemniser les victimes, ce qui a permis à l'opérateur français de postuler à la construction et l'exploitation de la "Purple line", une ligne ferroviaire de 25 kilomètres pour un contrat de 4,5 milliards d'euros. Carolyn Jane Maloney, représentante démocrate au Congrès pour la circonscription de New York, a salué dans un communiqué "une percée" qui permettra d'accorder "une juste compensation à ces victimes et à leurs proches".

En 2011, le président de la SNCF, Guillaume Pepy, avait exprimé les regrets de la compagnie ferroviaire lors d'une cérémonie à la gare de Bobigny, près de Paris, d'où partirent les derniers convois de déportés. Il avait affirmé que la transformation de l'ancienne gare de Bobigny en lieu de mémoire n'était pas "dictée par les circonstances" -- la pression américaine --, et que le travail de pédagogie avait débuté plus de 20 ans auparavant. Il avait également souligné que les chemins de fer avaient alors agi sous la contrainte :

La SNCF de l'époque, réquisitionnée, prit part à cette mécanique de l'inhumain conformément au programme de l'occupant nazi et de ses collaborateurs français. Elle reçut l'ordre d'acheminer des trains mis à la disposition de la Gestapo par le ministère nazi des Transports. Leur composition, le choix des wagons, les horaires et les itinéraires étaient fixés par contrainte de l'occupant.

La SNCF n'a jamais été condamnée pour le transport de déportés. Après plusieurs années de procédure, le Conseil d'État français a débouté en 2007 le député européen (Vert) Alain Lipietz et sa famille. Il estimait que la société nationale avait un rôle spécifique dans la déportation de ses parents.

**Vous trouvez cet article intéressant ?**

Faites-le savoir et partagez-le.

## Références

- SNCF
- Société

## Sur le même thème

2 min

"C'est une révolution" : l'hôpital du Mans s'équipe d'un robot pour mieux détecter les cancers

[L'info d'ici, ICI Maine](#)

2 min

"C'est pénible, ça a gâché ma journée" : avec les beaux jours en Br

[L'info d'ici, ICI Armorique](#)



## La radio

Grille des programmes

Direct

La musique d'inter

Contacteur France Inter

Newsletters

Espace Presse

Partenariats

Les éditions France Inter

Organigramme

## Podcasts

Podcasts de France Inter

Podcasts A-Z

Info

Dernières Actus

Sélections culture

Sélections humour

Sélections musique

Sélections vie quotidienne

## Catégories

Politique

Société

Économie

Éducation

Géopolitique

Arts et divertissements

Livres

Cinéma

Recettes de cuisine

## Suivre France Inter



## Toutes les radios

France Inter

franceinfo

France Musique

France Culture

Mouv'

FIP

ICI

Mon petit France Inter

Grille des programmes

## Radio France

Podcasts

Concerts

Musique

Maison de la radio et de la musique

L'États Radio France

Les Éditions Radio France

Personnalités

Sujets

Archives

Fréquences

Index

Flux RSS

## Aides et contacts

Nous contacter

Comment écouter Radio France

Questions fréquentes

La Médiatrice

Comité éthique de Radio France

Votre avis sur le site

## Informations légales et autres

Accessibilité : partiellement conforme

Gestion des Cookies

Mentions légales

## Régler l'affichage

Auto Clair Sombre

## Télécharger l'application mobile

